

DELIBERATION 2018-20

LE VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. — Mme MAUREL P. – Mme RENARD S. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LOPEZ M-F procuration à M. H. FONTVIEILLE - M. TRINDADE J. procuration à M. D. MERLIN - Mme FASSIO I. procuration à Mme M-L OMS - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions projets 2018 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au conseil municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2018. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Cyclo Tourisme	44	600,00 €	Participation financière au stage de cyclotourisme en Espagne. M. Alain CLAMOUSE ne

Saint Jean de Védas Basket	167	1 200,00 €	Participation financière à l'organisation de la remise du label « école nationale de mini-basket »
TOTAL	/	1 800,00 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Pena Lou Terral	17	750,00 €	Participation financière à l'achat de partitions pour le renouvellement des programmes militaires pour les 100 ans de la guerre de 14-18
TOTAL	/	750,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2018, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

